

sur les matières immédiatement préparatoires à cette étude, c'est-à-dire sur l'histoire naturelle, la physique et la chimie, tandis qu'au contraire tout aspirant non pourvu du susdit certificat subira un examen sur toutes les matières du cours tel que suivi dans nos collèges classiques.

L'EXAMEN DE PRATIQUE.

9° Aura lieu alternativement à Québec et à Montréal. Ceci est un hors d'œuvre. Les examens devraient avoir lieu au siège des Facultés et aux hôpitaux.

XXIV.—Le " Bureau central des examinateurs se compose de vingt médecins licenciés et enregistrés, nommés par le conseil, et dont deux choisis parmi les professeurs de chacune des écoles et facultés de médecine mentionnées en l'article 7 et dix non attachés à ces écoles ou facultés. Il est nommé deux examinateurs pour chaque matière, dont l'un de langue anglaise et l'autre de langue française. L'examen se fait dans la langue du candidat."

La question de la création d'un bureau central d'examineurs est ouverte et avant de la résoudre dans le sens du projet actuel, j'invite la discussion, par conséquent un peu de lumière. A cette fin je pose les questions suivantes :

1° Tous les médecins licenciés et enregistrés auront-ils le droit de devenir examinateurs ? Si oui, ne devraient-ils pas être tirés au sort annuellement, plutôt que nommés par le conseil ; ce qui sent trop l'arbitraire et le favoritisme ? En effet, si la formation d'un bureau central a pour but de veiller aux examens, tous les praticiens de la province n'ont-ils pas un droit égal d'être appelé à ce grave devoir ? Si ce n'est pas là le but pourquoi un bureau central !

2° Si tous les praticiens sont admis à faire subir l'examen de théorie et de pratique, dites-moi si vous croyez que tous sont compétents à faire subir l'examen sur les matières suivantes : histologie normale, histologie pathologique, maladies mentales, ophtalmologie, chirurgie oculaire, chimie légale, médecine opératoire, gynécologie, physique médicale, microscopie, etc., etc., car toutes ces matières font ou feront partie du nouveau programme d'études médicales. Nos lecteurs savent bien que la plupart de ces matières ont été forcément négligées à cause des nécessités de la pratique et nous serions vraiment embarrassés de nous rendre compte des connaissances des aspirants sur ces diverses matières.

3° " Le conseil nommera deux examinateurs parmi les professeurs de chaque faculté," pourquoi ne pas laisser ce choix à chaque faculté ? Votre Conseil aura trop de choses à faire, je crains beaucoup qu'il ne fasse rien de bon !